



AVIS D'INFORMATION

DEMANDE DE COUPE AFFOUAGERE HIVER 2024/2025

Les inscriptions seront ouvertes
du lundi 2 septembre au vendredi 27 septembre 2024.

Pour s'inscrire, il convient de déposer à l'accueil de la Mairie ou par courriel à l'adresse services-techniques@marsannaylacote.fr :

- Une fiche d'inscription individuelle (téléchargeable sur le site de la commune)
- Un justificatif de domicile en cours de validité (moins de 3 mois ou annuel)
- Une attestation d'assurance valide

Si le nombre de candidats s'avère supérieur au nombre de lots, il sera procédé à un tirage au sort.

A noter :

- Aucune inscription ne sera effectuée par téléphone
- Le tarif est de 15 euros le coupon individuel en application de la délibération du 19 décembre 2022.
- Sont admises au partage de l'affouage, les personnes (une par foyer) ayant un domicile fixe et réel dans la commune au moment de l'inscription (exclusion des résidences secondaires).
- Le bois de chauffage issu de l'affouage est destiné à la consommation personnelle et ne peut être revendu (article L145-1 du Code forestier).
- Les personnes qui n'exploitent pas personnellement leur lot de chauffage, doivent établir un contrat de travail avec la personne qui le fait à leur place, sous peine de voir, en cas d'accident, leur responsabilité engagée (Code du travail).

Fait à Marsannay-la-Côte,
Le 8 août 2024

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT